

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2016 À 21 H 00**

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt et un heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

*Étaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, CLOUTIER Jacky, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, POTEAU LABAILLE Laura, TELLIER Didier, THAUVIN Christine
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Absents excusés : LEBRUN Francis (pouvoir à BRETON Denis), BASTY Raymonde (pouvoir à ZUSATZ Christelle), THIBAUT Nathalie (pouvoir à CLOUTIER Jacky)

Madame Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS**

Après l'élection de Monsieur Denis BRETON, comme Président de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du Service de l'Assainissement qui s'établit comme suit :

<i>· Les recettes de fonctionnement s'élèvent à</i>	<i>139 306,38 €</i>
<i>· Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à</i>	<i>115 655,83 €</i>
<i>Soit un résultat de fonctionnement de</i>	<i>23 650,55 €</i>
<i>· Les recettes d'investissement s'élèvent à</i>	<i>53 796,02 €</i>
<i>· Les dépenses d'investissement s'élèvent à</i>	<i>72 252,25 €</i>
<i>Soit un résultat d'investissement de</i>	<i>- 18 456,23 €</i>
<i>· Le résultat cumulé de fonctionnement était de</i>	<i>38 447,17 €</i>
<i>· Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de</i>	<i>23 650,55 €</i>
<i>L'excédent de fonctionnement de clôture est de</i>	<i>62 097,72 €</i>
<i>· Le résultat cumulé d'investissement était de</i>	<i>228 618,16 €</i>
<i>· Le résultat d'investissement de l'exercice est de</i>	<i>- 18 456,23 €</i>
<i>L'excédent d'investissement de clôture est de</i>	<i>210 161,93 €</i>

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, d'approuver le compte administratif 2015 du Maire ainsi que le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et de maintenir l'excédent d'exploitation en exploitation et de l'affecter en réserves au Budget Primitif 2016.

APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA

COMMUNE AVEC AFFECTATION DES RESULTATS

Après l'élection de Monsieur Denis BRETON, comme Président de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2015 qui s'établit ainsi :

· Les recettes de fonctionnement s'élèvent à	796 047,81 €
· Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	732 526,99 €
Soit un résultat de fonctionnement de	63 520,82 €
· Les recettes d'investissement s'élèvent à	190 155,14 €
· Les dépenses d'investissement s'élèvent à	231 250,99 €
Soit un résultat de d'investissement de	- 41 095,85 €
· Le résultat cumulé de fonctionnement était de	208 093,93 €
· Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de	63 520,82 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de	271 614,75 €
· Le résultat cumulé d'investissement était de	148 254,35 €
· Le résultat d'investissement de l'exercice est de	- 41 095,85 €
L'excédent d'investissement de clôture est de	107 158,50 €
· L'excédent d'investissement cumulé est de	107 158,50 €
· Les Restes à réaliser :	
Dépenses non mandatées	0,00 €
Recettes non encaissées	0,00 €
L'excédent d'investissement dégagé est de	107 158,50 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, d'approuver le compte administratif 2015 du Maire ainsi que le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et de prélever la somme de 100 000,00 € sur l'excédent de fonctionnement pour l'affecter en investissement au Budget Primitif 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, d'approuver le budget primitif 2016 du Service de l'Assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	130 268,46 €	130 268,46 €
Section d'investissement	269 064,60 €	269 064,60 €
TOTAL	399 333,06 €	399 333,06 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016, soit :

- *Taxe Habitation : 15,67 %*
- *Foncier Bâti : 11,77 %*
- *Foncier non Bâti : 39,13 %*

pour un produit fiscal attendu de 383 958 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, d'approuver le budget primitif 2016 de la Commune arrêté comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>856 499,02 €</i>	<i>856 499,02 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>221 918,20 €</i>	<i>221 918,20 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 078 417,22 €</i>	<i>1 078 417,22 €</i>

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,

Patrick FOULON